



## Appel à candidature pour l'obtention d'un contrat doctoral contingent « Président »

Campagne 2018 - 2019

Le contrat doctoral est destiné à recruter des étudiants en vue de la préparation d'une thèse. Sa durée est en principe de trois ans.

Pour plus de précisions, voir le lien :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76053/le-financement-doctoral.html#contrat-doctoral>

L'université Jean Moulin Lyon 3 recrute chaque année différents contingents de contrats doctoraux :

- Un contingent est attribué via les Ecoles Doctorales (<http://www.universite-lyon.fr/doctorat/>),
- Un second contingent est attribué via l'Université Lyon 3, il s'agit du contingent « Président ».
- Une campagne « contrat doctoral Handicap » est également organisée chaque année par le Ministère (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76053/le-financement-doctoral.htm>).

**L'Université Jean Moulin Lyon 3 organise, dans le cadre de la campagne 2018 - 2019 des contrats doctoraux, un appel à candidature auprès des étudiants, afin de sélectionner au maximum quatre candidats, qui pourront bénéficier d'un contrat doctoral « contingent Président ».**

Les dossiers des candidats aux contrats doctoraux « Président » sont examinés et classés par les Ecoles Doctorales de rattachement des candidats. Le choix final est opéré par le Président de l'Université Lyon 3, au regard des critères d'appréciation définis chaque année dans le cadre de la politique scientifique de l'université. **La cohérence des projets de thèse avec les critères définis par l'établissement ne possède pas un caractère exclusif mais justifiera un traitement prioritaire.**

### LES CRITERES D'ELIGIBILITE :

- Les doctorants lauréats devront s'inscrire à Lyon 3 et effectueront leur thèse dans un laboratoire de l'Université Jean Moulin Lyon 3



- Le contrat doctoral n'est pas ouvert aux doctorants déjà inscrits en thèse depuis plus de un an, sauf dérogation de la Commission Recherche de l'établissement

## LES CRITERES D'APPRECIATION

- 1- Qualité du candidat et du projet scientifique
- 2- Pour l'arbitrage final, les critères prioritaires sont les suivants :
  - Projets de thèses dans les domaines suivants : santé, problématiques urbaines, mémoire et héritage, religion et laïcité, numérique en SHS. Une attention particulière sera accordée cette année aux candidats porteurs d'un projet sur le thème de la sécurité / défense
  - Projets de thèses réalisés en lien avec un laboratoire d'une université étrangère, et plus particulièrement : Université de São Paulo, Université de Sun Yat-sen, Université Tongji, Université de Montréal, Université d'Ottawa, East China Normal University (ECNU), Université de Sherbrooke, ainsi que les universités de l'Arc Lémanique (Suisse et Italie du Nord). Les cotutelles sont encouragées
  - Réponse à un appel à projet dans lequel un co-financement est exigé (Ex : ADEME, Campus France, ..). Une part de contrat doctoral Président peut représenter la contribution de l'établissement.

## COMPOSITION DU DOSSIER

- Curriculum vitae : 1 page faisant notamment apparaître le parcours universitaire, année par année, depuis le baccalauréat, ainsi que les diplômes obtenus (précisez la mention)
- Les six fiches ci-jointes :
  - fiche n° 1 : fiche de renseignements candidats.
  - fiche n° 2: projet professionnel dans lequel s'inscrit la préparation d'un Doctorat.
  - fiche n° 3 : avis de la directrice ou du directeur du mémoire de Master.
  - fiche n° 4 : avis de la directrice ou du directeur de thèse.
  - fiche n° 5 : avis de la directrice ou du directeur du laboratoire.
  - fiche n° 6 : engagement en cas d'obtention d'un contrat doctoral.
- Photocopies des attestations de résultats antérieurs, à partir de la Licence
- Projet de thèse (5 à 6 pages imprimées). Le descriptif du projet de thèse inclura une première courte bibliographie (1/2 page max). Il devra permettre au jury de comprendre les enjeux du projet (scientifiques, sociétaux, ...) et d'en apprécier le cas échéant le contexte au regard des critères d'appréciation définis par l'établissement,
- Un exemplaire du Mémoire de Master 2.
- Joindre une enveloppe du même format que celui qui a été utilisé pour la remise du dossier et du mémoire, libellée à votre adresse, timbrée au tarif correspondant au poids du dossier si



vous souhaitez récupérer votre travail (mémoire de Master 2). Aucun retour des documents et du mémoire ne sera fait en l'absence de cette enveloppe adaptée.

**Merci de compléter ce dossier informatiquement  
et de ne pas relier ou agraffer la version papier.**

**DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER : vendredi 22 juin 2018 à 12h00 (heure de Paris).**

#### **PROCEDURE DE DEPÔT DES DOSSIERS :**

Les versions pdf du CV, les 6 fiches de renseignements, et le projet de thèse devront être envoyés par email avant la date limite, au Service Général de la recherche de l'Université Jean Moulin aux deux adresses suivantes :

[valerie.dutilleul@univ-lyon3.fr](mailto:valerie.dutilleul@univ-lyon3.fr) **ET** [martine.bouvier@univ-lyon3.fr](mailto:martine.bouvier@univ-lyon3.fr)

Le dossier complet et le Mémoire seront transmis sous une même enveloppe, à :

#### **Université Jean Moulin Lyon 3, Service Général de la Recherche**

- Adresse postale : 1C av. des frères Lumière, CS 78242, 69372 Lyon Cedex 08
- Localisation : 18 rue Chevreul, 1<sup>er</sup> étage, 69007 Lyon.

Les deux dépôts (électronique et papier) devront avoir eu lieu avant la date limite. Pour l'envoi par courrier, la date du cachet de la poste fera foi.

Tout dossier incomplet sera écarté.

Votre contact pour toute question : Service général de la recherche, Martine Bouvier [martine.bouvier@univ-Lyon3.fr](mailto:martine.bouvier@univ-Lyon3.fr); tel : 04 78 78 71 81.ou Valérie Dutilleul [valerie.dutilleul@univ-lyon3.fr](mailto:valerie.dutilleul@univ-lyon3.fr) tél : 04 26 31 88 38.

#### **RESULTAT DE LA SELECTION :**

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Un courrier d'acceptation ou de refus sera adressé aux candidats à partir du 17 septembre 2018.